

Secrétariat général

Service des affaires financières et immobilières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Avenant n° 4 à la convention de délégation de gestion relative au financement  
de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel**

Entre :

Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme. Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et :

La Direction générale des finances publiques, représentée par M. Jérôme FOURNEL, en sa qualité de responsable du programme 156 « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public », désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel du Secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 17 février 2020 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel signé le 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel signé le 23 juillet 2020.

Vu l'avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets de la DGFIP *via* le fonds de transformation ministériel signé le 18 septembre 2020.

Article 1<sup>er</sup>

*Objet du présent avenant*

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 17 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le délégrant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du Secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2

*Obligations du délégrant*

Le présent avenant prend effet à compter de sa publication au BOAC et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait à Paris, le 18 novembre 2020.

Pour le secrétariat général  
des ministères économiques et financiers :  
*Le chef du bureau SAFI 2E,*  
DENIS JANKOWIAK

Pour la direction générale des finances publiques :  
*Le chef du département de la gouvernance  
et du support des systèmes d'information,*  
DOMINIQUE DOUILLET

ANNEXE

À L'AVENANT N° 4 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS DE LA DGFIP VIA LE FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL

DIRECTION	PROJET	UO	ACTIVITÉ	PAM	MONTANT (en euros)	
					AE	CP
DGFIP	ESTEVE DGFIP	0218-CESG-CMOD	021813010101	07-FIN-21800032533	0	0
DGFIP	Rationalisation des réseaux publics du recouvrement dans la sphère fiscale			07-FIN-21800032502	837 685	837 685
DGFIP	CLIC'ESI			07-FIN-21800032503	162 583	162 583
DGFIP	FICOBA 3			07-FIN-21800032551	449 000	449 000
DGFIP	Accélération de l'adoption du Cloud			07-FIN-21800032504	1 837 064	1 837 064
DGFIP	ETNA			07-FIN-21800032505	6 711 352	6 711 352
DGFIP	Application pour Smartphone			07-FIN-21800032506	563 316	563 316
TOTAL					10 561 000	10 561 000